



Séance de la CLE

SAGE Dordogne Atlantique

30 novembre 2023, St-Germain-la-Rivière

Ordre du jour

- Approbation du CR, séance CLE du 27/06/2023
- Document de la stratégie du SAGE
- Méthode de travail pour l'écriture du PAGD/Règlement
- Questions diverses

Approbation du CR, séance CLE du 27 juin 2023



Les règles de fonctionnement, qui stipulent à l'article 3-2 la désignation de 2 Vice-Présidents, ayant été adoptées à l'unanimité des membres de la CLE présents ou représentés (quorum atteint). **Monsieur Jean GALAND, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne Atlantique fait procéder au vote de la vice-présidence de la CLE. Les deux Vice-Présidents sont élus par le collège des collectivités territoriales et des établissements locaux dont ils sont issus eux-mêmes.

Délibération n°8 du 27 juin 2023

Vu les règles de fonctionnement adoptées de la CLE,

Vu les candidatures exprimées,

Le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

ELIT à l'unanimité

Monsieur Benjamin DELBIEUX Conseiller régional de la région Nouvelle Aquitaine

Monsieur Stéphane DOBBELS Conseiller départemental de la Dordogne

aux postes de Vice-Présidents de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique.



Les règles de fonctionnement, qui stipulent à l'article 4 la composition du bureau, ayant été adoptées à l'unanimité des membres de la CLE présents ou représentés (quorum atteint). **Monsieur Jean GALAND, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne Atlantique fait procéder au vote des membres du bureau de la CLE. Le collège des collectivités territoriales et des établissements locaux ainsi que celui des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations élisent leurs propres représentants. Le Préfet de Dordogne désigne les représentants de l'Etat au sein du bureau de la CLE.

Délibération n°9 du 27 juin 2023

Vu les règles de fonctionnement adoptées de la CLE,

Vu l'élection du Président et des deux Vice-Présidents de la CLE,

Vu les candidatures exprimées,

Le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

ELIT à l'unanimité :

Monsieur Pascal DELTEIL, Conseiller départemental de la Dordogne

Monsieur David REDON, Maire de Porchères

Monsieur Serge FOURCAUD, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadrières

Monsieur Frédéric DELMARES, représentant de l'établissement public de bassin (EPB) EPIDOR

pour représenter avec le Président de la CLE :

Monsieur Jean GALAND, Maire de La Lande-de-Fronsac

et les deux Vice-Présidents de la CLE :

Monsieur Benjamin DELBIEUX Conseiller régional de la région Nouvelle Aquitaine

Monsieur Stéphane DOBBELS Conseiller départemental de la Dordogne

ledit collège au sein du bureau de la CLE.

Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

ELIT à l'unanimité :

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération de pêche de la Dordogne ou son représentant

Monsieur le Président d'Électricité de France ou son représentant

Monsieur le Président de l'Union nationale des Industries de carrières et matériaux de construction de Nouvelle Aquitaine ou son représentant

pour représenter ledit collège au sein du bureau de la CLE.

Le Préfet de la Dordogne, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE

DESIGNE :

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Office Française pour la Biodiversité ou son représentant.

pour représenter le collège de l'Etat et de ses établissements publics au sein du bureau de la CLE.



Le projet de stratégie

Les documents de cadrage

- Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027
- Le plan d'action gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau
- La feuille de route 2022-2027 de la stratégie pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin Dordogne
- La stratégie nationale pour les aires protégées
- L'évaluation environnementale du SAGE (*en cours*)

La stratégie : une co-construction

Des échanges et débats autour du « projet SAGE »

- Interviews des acteurs (trajectoires?)
- Séance de CLE du 17 mars 2022
- 4 ateliers dédiés (nov. 2022 – janv. 2023)
- 1 réunion du GT du 22 avril 2023
- Consultation sur la base d'un document de travail de la CLE
- Séance de CLE du 27 juin 2023 (V1)
- 4 réunions spécifiques avec les représentants de l'Etat (29/08, 18/09, 24/10, 09/11/2023)
- Séance du Bureau du 30 nov. 2023 (V2 amendé)
- 2 réunions spécifiques avec les élus de bassin

Relecture itérative
(évaluation environnementale)



Le projet de stratégie

Avant-propos (expression du Président de la CLE)

Chapitre 1 : Préambule méthodologique

Chapitre 2 : Un bassin versant structuré autour de la vallée de la Dordogne, de bassins affluents et des palus

Chapitre 3 : Changement climatique : aménagement et adaptation du territoire

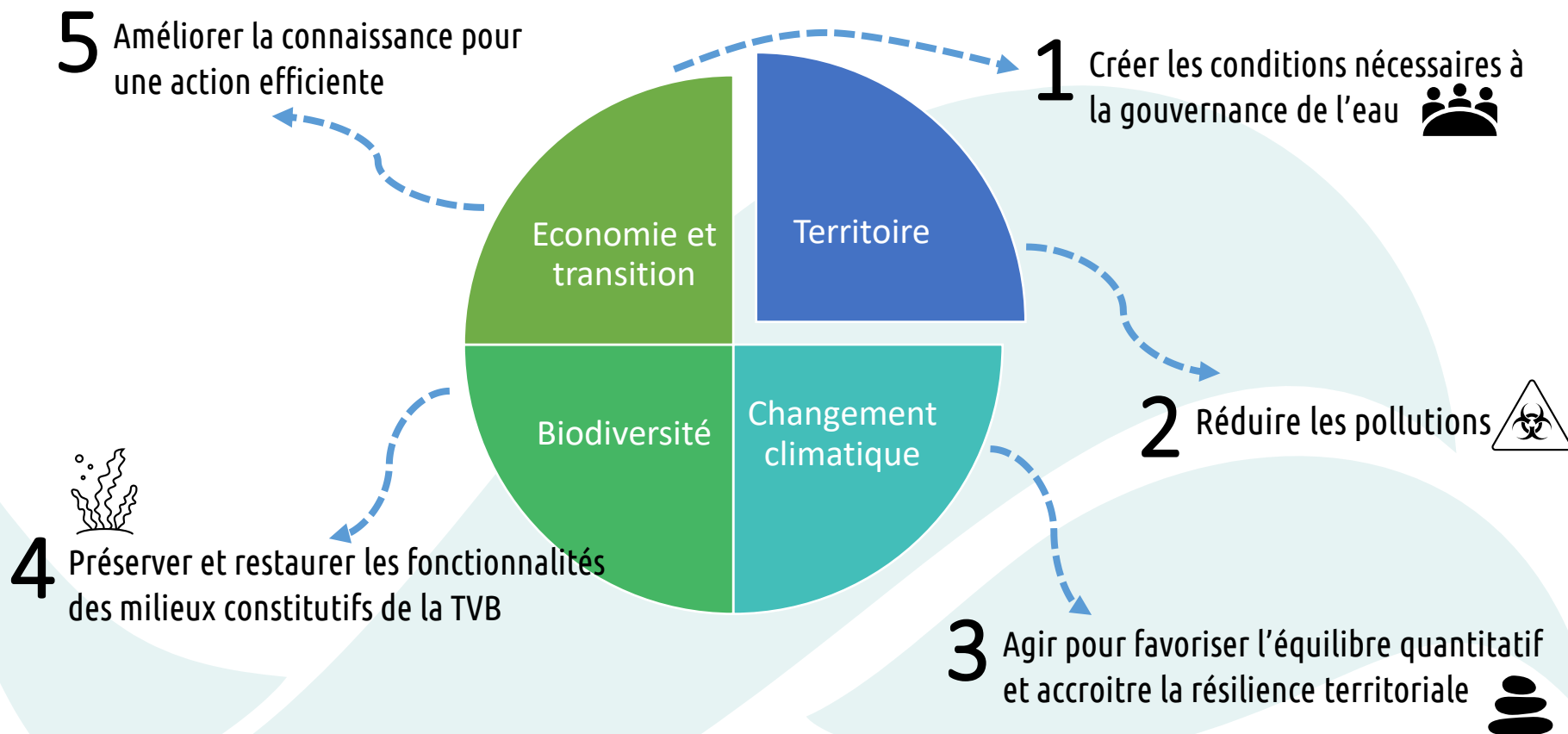
Chapitre 4 : La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats et du bouchon vaseux

Chapitre 5 : Economie et transition : viticulture, activités industrielles, agriculture, pêche et loisirs

Chapitre 6 : Vers un programme d'actions

Le projet de stratégie

4 thèmes intégrateurs des enjeux, 5 objectifs transversaux



→ 24 objectifs opérationnels

Les évolutions du document

Un mandat pour retravailler la forme

- La contribution au SDAGE et à la DCE reprécisée
- Chapitre « Territoire » : le lien entre les entités géographiques
- Chapitre « Changement climatique » : prévenir les déséquilibres quantitatifs et renforcer la politique conservatoire pour l'AEP
- Chapitre « Biodiversité » : fournir des éléments d'aide à la décision
- Chapitre « Economie » : une gouvernance et partenariat autour des usages économiques et un déploiement de nouveaux systèmes vertueux

Le projet de stratégie

Un partage avec les élus territoriaux

- Un partage des objectifs de la stratégie et des pistes d'action
- 5 sujets ayant fait l'objet de réflexions spécifiques

Alimentation en eau potable

Adéquation besoins/disponibilité en eau : stratégie du SAGE confortée dans la nécessité de l'anticipation

- études,
- gouvernance

A retranscrire via le PAGD/Règlement

Ruissellement

Encadrement des rejets pluviaux : schémas/zonages pluviaux de la stratégie

A retranscrire via le PAGD/Règlement

Usage des sols agricoles et forestiers : IAE à préserver

- stratégie visant à les conforter/restaurer
- stratégie visant la limitation de l'érosion/ruissellement

A retranscrire via le PAGD/Règlement

Le projet de stratégie

Zones humides

Besoin d'encadrement : préservation et restauration de l'existant, axe d'orientation de la stratégie

A retranscrire via le PAGD/Règlement

Besoin d'harmonisation : identification et prise en compte dans les documents d'urbanisme + « entre SAGE »

A retranscrire via le PAGD/Règlement

Zones vinicoles (évolution)

CC : accompagnement dans la recherche de nouveaux cépages
SAGE incitatif dans le déploiement de nouvelles pratiques

A retranscrire via le PAGD/Règlement

Tendance à l'arrachage et au remplacement par des cultures peu vertueuses : volonté d'encadrer le devenir parcellaire

SAGE incitatif (*cf. supra*), engagé sur l'érosion/ruissellement, ...

A retranscrire via le PAGD/Règlement

Poissons migrateurs

Caractère multifactoriel de leur disparition : stratégie du SAGE confortée dans la nécessité d'améliorer la connaissance pour donner à la CLE des éléments d'aide à la décision

A retranscrire via le PAGD/Règlement

Le projet de stratégie

Retour d'avis

- AEAG : fusion des sous-orientations 4.2.2. et 4.2.3.

Renforcer la connaissance du bouchon vaseux (4.2.2.)

Préciser les facteurs aggravants du bouchon vaseux et expérimenter des actions (4.2.3.)



Renforcer la connaissance du bouchon vaseux et expérimenter des actions (4.2.2.)



Le projet de stratégie

La validation de la stratégie

- Amendement de la stratégie
 - Décision collégiale
- 



Méthode de travail : écriture du PAGD et du Règlement



Questions diverses

Plongez au cœur de l'Entre-Deux-Mers

Une vidéo permettant de mieux comprendre les activités et domaines 'actions du SMER-E2M : <https://www.youtube.com/watch?v=wGOazxB9LaY>

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64